

RAPPORT SUR LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Budget principal et budget annexe

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Exécution budgétaire globale 2025

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	24 983 013,89 €	25 868 773,65 €	
	INVESTISSEMENT	6 824 382,33 €	7 183 181,93 €	
Reports de l'exercice	FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 001 543,83 €	
	INVESTISSEMENT	2 169 214,06 €	0,00 €	
Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
	INVESTISSEMENT	280 566,04 €	1 592 436,38 €	
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	24 983 013,89 €	29 870 317,48 €	RESULTAT 4 887 303,59 €
	INVESTISSEMENT	9 274 162,43 €	8 775 618,31 €	-498 544,12 €
	TOTAL CUMULE	34 257 176,32 €	38 645 935,79 €	4 388 759,47 €

II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 102,9% avec des recettes réelles en baisse de 0,4% par rapport à 2024 à 25 163 121,01 €. Cette variation provient majoritairement d'une diminution des reprises sur provisions et des produits spécifiques suite à des cessions moins importantes qu'en 2024.

Les recettes de gestion courante affichent une stabilité (+0,1%) par rapport à 2024.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
013 - Atténuation de charges	131 972,26	128 163,16	-2,9%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 363 102,24	1 463 519,32	7,4%
73 - Impôts et taxes	5 535 287,00	5 536 062,00	0,0%
731 - Fiscalité locales	10 996 261,89	10 933 098,00	-0,6%
74 - Dotations et participations	6 206 225,80	6 271 058,78	1,0%
75 - Autres produits gestion courante	835 804,68	766 702,72	-8,3%
Total des recettes de gestion courante	25 068 653,87	25 098 603,98	0,1%
76 - Produits financiers	40,50	40,50	0,0%
77 - Produits spécifiques	120 948,34	64 476,53	-46,7%
78 - Reprise sur provisions	68 492,80	0,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 258 135,51	25 163 121,01	-0,4%
042 - Opérations d'ordre entre section	771 017,73	705 652,64	-8,5%
Recettes de fonctionnement - Total	26 029 153,24	25 868 773,65	-0,6%
002 - Solde reporté en fonctionnement	4 530 245,41	4 001 543,83	-11,7%
Recettes de fonctionnement - Total cumulé	30 559 398,65	29 870 317,48	-2,3%

Les **atténuations de charges** ont un taux de réalisation de 101,4% et sont en baisse de 2,9 % entre 2024 et 2025. Cette diminution peut s'expliquer par la maîtrise de la masse salariale qui a réduit le volume de participations aux chèques déjeuners considérées comme un remboursement de charges.

Les **produits des services** connaissent une hausse de 100 417,08 € par rapport à 2024 soit une évolution de +7,4 %. Cette augmentation s'explique par des raisons variées qui vont d'une reprise d'activité plus stable pour le stationnement sur voirie suite aux impacts du réseau de chaleur urbain (+20K€), la gestion en régie directe d'un spectacle à la Salle de l'Arsenal (+20K€), une bonne fréquentation des diverses installations sportives et de la restauration scolaire (+32K€), et également d'une bonne dynamique au niveau du Centre Socio-Culturel (+19K€). Enfin, la Ville a encaissé pour la première année la redevance d'occupation et de frais de gestion du réseau de chaleur urbain au titre de 2024 et 2025 pour un total de 64K€. En parallèle, certains services affichent des baisses de recettes par rapport à 2024, que ce soit par une baisse de fréquentation au Citéa (-13K€), ou par une stabilité sur les refacturations des autorisations des droits du sol (-23K€).

Les produits des **impôts et taxes** affichent un taux de réalisation de 100 % puisque ce chapitre regroupe l'attribution de compensation (5 277 105€) qui n'a pas fait l'objet d'évolution au cours de l'exercice, et également la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 258 957 € qui a progressé de 775 € par rapport à 2024 avec la poursuite du pacte fiscal et financier avec la CC2T et la hausse de l'enveloppe dédiée à la DSC, sans que Toul ne bénéficie d'une hausse conséquente du fait de la variation de ses critères d'attribution.

La **fiscalité locale** enregistre un taux de réalisation de 100,7 % avec une contraction de 0,6 % par rapport à 2024 et qui s'explique principalement par :

- Une **taxe additionnelle sur les droits de mutation** qui a connu un recul substantiel de -27% soit une baisse de plus de 126K€ par rapport à 2024, dans un contexte de marché immobilier encore atone malgré une reprise constatée sur le dernier trimestre 2025. À noter que cette baisse doit être mise au regard d'un produit exceptionnel et unique de 146K€ encaissé en 2024.
- Une **dynamique de revalorisation des bases fiscales affaiblie** (+1,7%), la taxe foncière sur les propriétés bâties (dont coefficient correcteur) a atteint 9,84M€ contre 9,6M€ en 2024 soit une progression de +2,5%.
- La **taxe d'habitation sur les logements vacants** pour lutter contre la vacance structurelle à Toul a diminué de 39% pour atteindre un produit de 162 526€ contre 268 034€ en 2024. Cette diminution s'explique plus par un réajustement progressif des déclarations des propriétaires qu'à une baisse massive de la vacance des logements.
- Il en est de même pour la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** qui diminue de 47% par rapport à 2024 pour atteindre 74 104 € contre 139 376 € en 2024. Cette baisse est essentiellement liée à un réajustement après plusieurs années de fortes variations causées par la gestion de la DGFIP et les erreurs de déclarations constatées.

Les **dotations et participations** affichent une hausse de 1% soit une augmentation de 65K€ par rapport à 2024, mais cette quasi-stabilité masque une recomposition importante de la structure des recettes du chapitre. Trois mouvements de fond se compensent et appellent une lecture attentive :

- Une **poursuite de l'érosion de la DGF**. La dotation forfaitaire et les autres dotations de péréquation passent de 4 412 797 € à 4 385 289 €, soit -27 508 € (-0,62 %). La dotation forfaitaire recule de 75 618 € (-5,63 %), conformément à la mécanique d'écêtement appliquée aux communes dont le potentiel fiscal dépasse le seuil. La DSR diminue de 6 891 € (-1,63 %), la DNP se contracte de 8 310 € (-10 %). Seule la DSU progresse, de 2 563 065 € à 2 626 376 €, soit +63 311 € (+2,47 %), ce qui traduit le maintien de l'éligibilité de Toul aux mécanismes de péréquation urbaine et compense partiellement l'écêtement forfaitaire.

- La **disparition complète de la dotation politique de la ville**, qui passe de 70 000 € à 0 €. En effet, la Ville de Toul a perdu son éligibilité en 2017 avec un mécanisme de sortie dégressive. En 2024, les 70K€ correspondaient au solde d'une subvention obtenue pour la réhabilitation de la crèche Roger Rolin.
- La **forte progression des autres participations**, qui passe de 377 937 € à 531 528 €, soit +153 591 € (+40,6 %). Cette hausse provient principalement de deux subventions perçues pour le poste de chef de projet ACV de 56 874 €, ainsi que par les subventions CAF perçues par le Centre Socio-Culturel (+71 117€). D'autres participations viennent s'ajouter, avec notamment la mise en œuvre du fonds de concours pour la Médiathèque avec la CC2T (+10 000€), ou encore l'accompagnement financier Service Public Petite Enfance pour 20 328€.

Enfin, les subventions de fonctionnement auprès des partenaires diminuent du fait de la fin du soutien aux collectivités touchées par les violences urbaines de l'été 2023 (-30 429€), un léger repli DRAC du fait d'un volume de travaux d'entretien moindre (-10 571€), compensé par une subvention de 6 000 € du Département pour la Saint-Nicolas.

Les **autres produits de gestion courantes** reculent nettement entre 2024 et 2025, passant de 835 805 € à 766 703 €, soit -69 102 € (-8,27 %). Cette baisse s'explique principalement par la baisse du remboursement d'assurance pour les émeutes de l'été 2023, et une diminution des remboursements indemnitaires RH (-40K€). En parallèle, on retrouve les encaissements supplémentaires liés à la campagne de mécénat pour les œuvres de la Salle du Trésor qui atteint un montant de 62 101 € en 2025.

Les **produits spécifiques** atteignent 64 476,53 € lors de l'exercice 2025 et intègrent majoritairement des cessions et des annulations de mandats sur exercice antérieur.

Les cessions réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Cession d'une pelle sur pneus MECALAC : 38 400 €
- Cession d'un élévateur nacelle Nissan Cabstar : 10 600 €
- Cessions de divers véhicules hors services : 2 850€
- Cession divers matériels : 1 615 €
- Cession de la parcelle AS11 avenue Bigeard : 3 665 €

b. Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 94,1 % et affichent une baisse de 2,3 % par rapport à 2024. Cette évolution favorable résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la stabilisation des charges énergétiques grâce à l'intégration progressive au réseau de chauffage urbain, à la sécurisation tarifaire des marchés gaz et électricité, l'effort soutenu de maîtrise de la masse salariale engagé par la Ville, la non-reconduction de dépenses exceptionnelles comptabilisées en 2024, ainsi que l'ajustement technique de la subvention d'équilibre versée au CCAS. Cette trajectoire est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte encore marqué par la hausse mécanique des cotisations employeur CNRACL, par l'alourdissement des taxes sur l'énergie et par le renchérissement des marchés publics indexés, autant de facteurs exogènes qui auraient pu justifier une progression des dépenses.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	6 073 476,28	5 956 881,82	-1,9%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	14 385 674,66	14 155 048,13	-1,6%
014 - Atténuation de produits	93 142,49	169 313,02	81,8%
65 - Autres charges gestion courante	2 436 578,95	2 295 695,80	-5,8%
Total dépenses gestion courante	22 988 872,38	22 576 938,77	-1,8%
66 - Charges financières	521 781,58	510 288,35	-2,2%
67 - Charges spécifiques	26 198,65	588,69	-97,8%
68 - Dotations aux provisions	101 920,00	0,00	-100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	23 638 772,61	23 087 815,81	-2,3%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	-
042 - Opérations d'ordre entre section	1 810 887,66	1 895 198,08	4,7%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 810 887,66	1 895 198,08	4,7%
Dépenses de fonctionnement - Total	25 449 660,27	24 983 013,89	-1,8%

Les **charges à caractère général** s'élèvent à 5 956 881,82 € et reculent de 116 594 € par rapport à 2024, soit une évolution de -1,9 %. Le bloc énergétique, qui constitue le premier poste du chapitre avec 1,69M€, se stabilise à -9K€ par rapport à 2024. Cette apparente neutralité recouvre une recomposition significative du mix énergétique puisque la Ville a intégré en 2025 le réseau de chauffage urbain avec les premiers raccordements d'équipements communaux, qui apparaît pour 204K€, tout en poursuivant son travail de sécurisation tarifaire sur les marchés gaz et électricité dont les prix restent fixes, ce qui a permis de contenir les consommations de gaz à -109K€ (-15 %) et d'électricité à -107K€ (-12 %), dans un contexte marqué par ailleurs par une forte hausse des taxes sur ces deux énergies.

Le chapitre intègre également en 2024 une dépense exceptionnelle de 93 K€ correspondant à l'acquisition d'un ensemble de garages destiné à la revente à court terme, comptabilisée en fonctionnement et non reconduite en 2025. À cet effet de base s'ajoute le repli des fournitures non stockées (-70K€), des fêtes et cérémonies (-27K€) et des honoraires et conseils externes (-23K€). À l'inverse, les dépenses de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti augmentent de 44K€.

Les **charges de personnel** s'élèvent à 14 155 048 € et sont en baisse de 1,6 % par rapport à 2024. Cette évolution traduit un effort de maîtrise de la masse salariale dans le prolongement de la démarche engagée par la Ville, même si elle demeure partiellement atténuée par la progression de certaines charges externes, et notamment les cotisations retraites CNRACL estimée à + 180 000 €.

La diminution des dépenses repose principalement sur la baisse des rémunérations principales et de certaines indemnités, tandis que les cotisations sociales poursuivent leur progression. En 2025, les charges de personnel

représentent 61,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, confirmant le poids structurant des ressources humaines dans l'équilibre budgétaire communal.

Sur le plan des effectifs, une légère contraction est observée, avec 326 emplois budgétaires contre 331 en 2024 et 258,91 ETPT, soit une baisse modérée de -1,82 ETPT. Cette évolution résulte notamment de la diminution des agents titulaires, partiellement compensée par une hausse ciblée des contractuels.

La baisse de la masse salariale s'explique principalement par un niveau élevé de postes vacants, des décalages de recrutement et des effets de structure liés aux remplacements. Elle traduit davantage une optimisation conjoncturelle qu'une transformation structurelle des organisations.

Si cette trajectoire confirme une maîtrise des dépenses, elle nécessite une vigilance pour les exercices futurs, notamment concernant la soutenabilité des services, la capacité de recrutement et le maintien de la qualité du service public. À moyen terme, le comblement des postes vacants pourrait mécaniquement entraîner une remontée des dépenses de personnel.

Les **atténuations de produits** poursuivent leur progression pour atteindre 169 313,02 € (+81,8%) par rapport à 2024. Cette forte progression traduit principalement la montée en charge des dégrèvements accordés par les services de l'État au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants, dispositif institué en 2023 et dont les effets de remboursement atteignent leur pleine maturité en 2025. Le montant des dégrèvements notifiés passe ainsi de 28 081€ à 115 713€, soit une hausse de 87 632€, qui explique à elle seule l'intégralité du mouvement du chapitre.

Les reversements de fiscalité à la CC2T sont stables à 51 121 €. Ils intègrent pour la troisième année consécutive le reversement de la moitié du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la zone d'activité économique Toul Europe.

Le reversement à la CC2T de la part communale des forfaits de post-stationnement, qui avait atteint un niveau élevé en 2024 (12 094 €), retombe à un montant quasi nul en 2025 (469 €), en lien avec la baisse du produit brut des FPS encaissé sur l'exercice et reversé au titre des compétences mobilité de la CC2T.

Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à 2 295 695,80 € et reculent de 140 883 € par rapport à 2024, soit une évolution de -5,8 %. Cette baisse est concentrée sur un seul poste et résulte d'un ajustement technique plutôt que d'un désengagement structurel de la Ville sur ses politiques publiques. En effet, la subvention d'équilibre versée au CCAS passe de 1 540 000 € à 1 375 000 €, soit une baisse de 165 000 €. Cet ajustement a été calibré au regard de la situation de trésorerie et des résultats de l'exercice antérieur du budget du CCAS, et ne traduit pas une réduction du périmètre d'intervention du CCAS. La Ville reste le premier contributeur du financement de l'action sociale portée par le CCAS.

Les subventions versées aux associations et personnes morales de droit privé atteignent 557 526 € et sont quasi stables par rapport à 2024 (-883 €). Les indemnités de fonction versées aux élus sont rigoureusement stables à 221 256 €.

Les **charges financières** atteignent 510 288,35 € soit un réalisé de 97,9 % par rapport aux inscriptions budgétaires

Les **charges spécifiques** affichent un réalisé de 588,69 € intégrant les annulations de recettes sur exercice antérieur.

Les **opérations d'ordre de transfert entre section** ont un réalisé de 1 895 198,08 € correspondant aux écritures de dotations aux amortissements, à l'étalement des charges de la dette renégociée et aux écritures relatives aux différentes cessions avec notamment les plus-values réalisées.

Les travaux en régie réalisés en 2025 ont encore été nombreux et le montant total de ces travaux atteint 491 942,25 € dont 105 662,80 € de fournitures et matériels.

Liste non exhaustive des travaux réalisés en régie en 2025 :

- Théâtre de Verduze - réaménagement du site : 290 544,34 € ;
- Rénovation des peintures de divers bâtiments : 56 938,35 € ;

- Patinoire - rénovation de la salle principale : 71 452,94 € ;
- Remise en état du site des promenades : 47 709,66 € ;
- Ecole primaire Pierre et Marie Curie - installation sanitaires : 7 801,80 € ;

c. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent un taux de réalisation de 63,2% avec un montant total de 7 183 181,93 € soit une baisse de 6,3 % par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par un recul sans précédent des subventions d'investissement de l'État, par les difficultés de recouvrement et de reversement de la taxe d'aménagement liées au transfert de compétence à la DGFIP, et par l'opération de mobilité conduite pour compte de tiers auprès de la CC2T.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
13 - Subventions d'investissement	1 855 304,38	1 286 304,26	-30,7%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00	1 400 000,00	-33,3%
21 - Immobilisations corporelles	0,00	3 936,59	-
Total des recettes d'équipement	3 955 304,38	2 690 240,85	-32,0%
10 - Dotations fonds divers et réserves	738 115,41	637 509,54	-13,6%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	502 360,32	1 108 194,55	120,6%
165 - Dépôt et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-
Total des recettes financières	1 240 475,73	1 746 704,09	40,8%
45x2 Opérations pour compte de tiers	0,00	719 152,80	
Total des recettes réelles d'investissement	5 195 780,11	5 156 097,74	-0,8%
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	-
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 810 887,66	1 895 198,08	4,7%
041 - Opérations patrimoniales	662 217,98	131 886,11	-80,1%
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 473 105,64	2 027 084,19	-18,0%
Recettes d'investissement - Total	7 668 885,75	7 183 181,93	-6,3%

Les **subventions d'investissement** s'établissent à 1 286 304,26 € et reculent de 569 000 € par rapport à 2024, soit une évolution de -30,7 %. Cette contraction traduit la baisse des dotations d'équipement notifiées à la Ville par les services de l'État que ce soit pour la DETR ou la DSIL. De plus, les subventions issues de la Région et du Département sont également en recul par rapport à 2024. Cette tendance baissière reflète le resserrement national de l'enveloppe des concours d'investissement de l'État aux collectivités et avec l'impact indirect sur les financements apportés par les autres collectivités aux communes.

Les recettes issues des **amendes de police** connaissent une augmentation significative, passant de 83 174 € en 2024 à 146 042 € en 2025, soit une progression de 75,6 %. L'estimation de ce poste reste cependant complexe, en raison du nombre d'infraction verbalisée variable et du calcul qui en découle, avec une répartition nationale des produits.

Le **FCTVA** s'élève à 605 698,76 €, enregistrant une légère baisse de 4,3 % par rapport à 2024 (-27K€) et restant en lien avec une programmation d'investissement dynamique lors de l'exercice 2024.

Le produit de **taxe d'aménagement** s'effondre en revanche de 105 378,65 € à 31 810,78 €, soit une chute de 69,8 %. Ce recul se traduit en partie par une baisse de l'activité urbanistique sur le territoire communal mais les difficultés rencontrées avec la DGFIP dans le cadre du transfert de compétence intervenu en 2022 pour la liquidation et le reversement de la TA aux communes représente la majorité de la baisse constatée. La Ville subit directement les effets

des retards de reversement, des régularisations incomplètes et des écarts de liquidation constatés, et engage parallèlement des échanges auprès des services fiscaux pour sécuriser le recouvrement des montants dus.

L'**excédent de fonctionnement capitalisé** atteint 1 108 194,55 € contre 502 360,32 € en 2024, en forte progression de 605 834 €. Cette augmentation reflète mécaniquement le niveau plus élevé de l'affectation du résultat 2024 au financement de la section d'investissement, et témoigne de la capacité de la Ville à dégager une épargne brute suffisante pour autofinancer son programme d'équipement malgré le resserrement des cofinancements externes.

Les **opérations pour compte de tiers** apparaissent pour 719 152,80 € en 2025. Cette recette nouvelle correspond aux travaux de mobilité conduits sur la voie V52 pour le compte de la CC2T, opération mandatée à la Ville en qualité de maître d'ouvrage délégué. Elle neutralise en recette la dépense correspondante engagée sur la même opération en dépense, et ne constitue pas un produit définitif pour la collectivité.

Concernant le **recours à l'emprunt**, la Ville a opté pour un léger désendettement afin de financer ses investissements en lien avec les décaissements envisagés sur ses grandes opérations. A ce titre, trois emprunts ont ainsi été contractés en 2025 pour répondre aux besoins de financement liés à la réalisation des projets, pour un montant total de 1,4 M€. Deux emprunts de 500 k€ chacun et un de 400 k€ ont été souscrits : l'un à taux variable indexé sur le Livret A + 1 %, et les deux autres à taux fixe de 3,50 %. La durée de remboursement de ces trois contrats est de 20 ans.

La dette de la Ville de Toul s'élève à 16,04M€ au 31 décembre 2025 soit une légère diminution par rapport à 2024 avec une annuité de remboursement en capital de 1,5M€ et des intérêts à hauteur de 510K€.

Au 31 décembre 2025, la dette garantie par la Ville de Toul atteint 16,51M€ avec notamment un nouveau contrat de dette garanti accordé à la SEBL dans le cadre de la concession d'aménagement menée sur le centre-ville de Toul.

d. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 6 824 382,33 € (hors 001) et reculent de 533 217 € par rapport à 2024, soit une évolution de -7,2 %. Cette contraction traduit à la fois le rythme d'achèvement des grandes opérations d'équipement lancées sur la mandature précédente, la rigueur du pilotage de la programmation pluriannuelle et du cadrage ferme des dépenses dans un contexte de resserrement des cofinancements.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	337 504,52	157 389,26	-53,4%
204 - subventions d'équipements versées	439 342,55	617 909,43	40,6%
21 - Immobilisations corporelles	1 255 001,73	1 035 206,66	-17,5%
23 - Immobilisations en cours	2 348 982,06	1 832 623,85	-22,0%
Total des dépenses d'équipement	4 380 830,86	3 643 129,20	-16,8%
10 - Dotations, fonds divers	1 495,52	10 299,65	588,7%
13 - Subventions d'investissement	1 440,00	105 784,59	7246,2%
16 - Remboursement d'emprunts	1 498 847,40	1 508 477,34	0,6%
26 - Participations et créances rattachées	41 750,00	0,00	-100,0%
Total des dépenses financières	1 543 532,92	1 624 561,58	5,2%
45x1 - Opérations sous mandat	0,00	719 152,80	
Total dépenses réelles d'investissement	5 924 363,78	5 986 843,58	1,1%
040 - Opérations d'ordre entre sections	771 017,73	705 652,64	-8,5%
041 - Opérations patrimoniales	662 217,98	131 886,11	-80,1%
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 433 235,71	837 538,75	-41,6%
Dépenses d'investissement - Total	7 357 599,49	6 824 382,33	-7,2%
001 Résultat d'investissement reporté	2 480 500,32	2 169 214,06	-12,5%
Dépenses d'investissement - Total cumulé	9 838 099,81	8 993 596,39	-8,6%

Les **dépenses d'équipement** (chapitres 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à 3 643 129,20 € contre 4 380 830,86 € en 2024, soit une baisse de 737 702 € (-16,8 %). Ce repli est concentré sur le chapitre 23 qui passe de 2 348 982,06 € à 1 832 623,85 € (- 516 358,21 €), en lien avec l'arrivée en phase d'achèvement de plusieurs opérations structurantes dont les volumes de travaux engagés étaient particulièrement importants en 2024. À l'inverse, le chapitre 204 (subventions d'équipement versées) progresse de 178 567 € pour atteindre 617 909,43 € contre 439 342,55 € en 2024 (+40,6 %). Cette dynamique correspond essentiellement aux participations versées au SDE54 dans le cadre des travaux d'accompagnement du réseau de chaleur.

Liste des **principales dépenses réelles d'investissement** réalisées en 2025 (hors remboursement en capital de la dette) :

- Aménagement mobilité et piste cyclable V52 (pour le compte de la CC2T) : 719 153 € ;
- Réfection des planchers du Musée : 550 126 € ;
- Conformité électrique de la Cathédrale : 359 760 € ;
- Réhabilitation des vestiaires du Stade Pont Bernon : 350 931 € ;
- Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur urbain : 304 317 € ;
- Subventions habitat Couleurs de Quartier et OPAH-RU : 217 409 € ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 123 408 € ;
- Travaux de rénovation énergétiques dans les bâtiments : 109 423 € ;
- Travaux de rénovation de la salle de l'Arsenal (Toiture, sol et roulettes des tribunes) : 74 803,52 €
- Réhabilitation du local commercial 14 place du Marché : 68 607,90 € ;
- Extension du gymnase Balson : 67 257 € ;
- Enrobés de trottoirs avenue Albert 1^{er} et boulevard de Pinteville : 44 425 € ;
- Remplacement des véhicules et engins : 47 749 € ;
- Budget participatif : 45 049 € ;
- Extension du réseau du parking Michonnette : 44 215 € ;
- Acquisitions foncières 18 rue Gouvion St Cyr : 41 105 € ;
- Autoconsommation – Panneaux photovoltaïques : 23 963 € ;
- Vidéoprotection : 22 461 € ;
- Végétalisation et aménagement du Théâtre de verdure : 92 938 € ;
- Acquisition d'œuvres (Salle du Trésor et Musée) : 51 060 € ;

Le **remboursement du capital** de la dette (chapitre 16) s'élève à 1 508 477,34 € contre 1 498 847,40 € en 2024, soit une quasi-stabilité (+9 630 €, +0,6 %).

Les **opérations pour compte de tiers** apparaissent pour 719 152,80 € en 2025. Cette dépense correspond à la conduite par la Ville, en qualité de maître d'ouvrage délégué, des travaux de mobilité sur la voie V52 pour le compte de la CC2T. Elle trouve sa contrepartie exacte en recette au même chapitre et ne pèse pas sur les ressources propres de la collectivité. Neutralisée en dépense comme en recette, cette opération traduit le rôle croissant de la Ville comme maître d'ouvrage coordinateur sur des projets de mobilité d'intérêt intercommunal.

Le **chapitre 10** s'élève à 10 299,65 € et regroupe les remboursements de taxe d'aménagement résultant d'annulations ou de transferts d'autorisations d'urbanisme.

Etat récapitulatif de l'exécution des AP/CP au 31 décembre 2025

				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		Solde AP		
			Montant AP global	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Taux de réalisation			
AP1901	C	Reconquête de Centre ancien	3 190 000			530 000	300 000	400 000	400 000	200 000	1 830 000	57%	1 360 000		
AP1902	C	Acquisitions foncières	553 707	20 890		45 842	84 688	214 819	146 362	41 105	553 707	100%	0		
AP2101	C	Conformité électrique de la Cathédrale	1 350 000				55 456	232 471	166 312	359 760	813 999	60%	536 001		
AP2103	C	Restructuration du plancher du Musée	2 100 000			864	81 401	227 790	412 516	550 126	1 272 696	61%	827 304		
AP2202	C	Réhabilitation Crèche R Rolin	1 000 000				9 970	377 489	449 134	123 408	960 000	96%	40 000		
AP2302	O	Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur	1 175 000					38 599	452 251	304 317	795 167	68%	379 833		
AP2303	O	Réhabilitation local commercial 14 Place du marché	195 000						78 360	68 608	146 968	75%	48 032		
AP2304	O	Transition écologique	1 100 000					83 053	475 354	149 784	708 191	64%	391 809		
		Autoconsommation - panneaux photovoltaïques					6 438		23 963	30 401					
		Rénovation énergétique du patrimoine communal					31 274	123 182	109 423	263 878					
		Rénovation énergétique de l'éclairage public						191 406	8 571	199 977					
		Aménagement des cours d'école					45 341	160 766	7 827	213 934					
AP2305	O	Réhabilitation des vestiaires Pont Bernon	1 250 000						59 034	350 931	409 965	33%	840 035		
AP2311	O	Restauration des vitraux Sud et salle des Archives	384 000						2 160	10 358	12 518	3%	371 482		
AP2401	O	Réhabilitation et extension du gymnase Balson	1 800 000						24 039	67 257	91 296	5%	1 708 704		
Total AP/CP Projets			14 097 707	20 890		576 706	531 514	1 574 222	2 665 522	2 225 653	7 594 507	54%	6 503 200		
AP2306	O	Remplacement des véhicules et engins	351 500					15 000	165 320	47 749	228 069	65%	123 431		
AP2307	O	Subvention rénovation de façades et habitat	750 000					120 086	39 343	217 409	376 838	50%	373 162		
AP2308	O	Ressources numériques et vidéoprotection	550 000					56 480	197 929	203 260	457 669	83%	92 331		
AP2309	O	Budget participatif	93 307					968	37 339	45 049	83 356	89%	9 951		
AP2310	O	Entretien et travaux des bâtiments	1 130 240					141 751	242 417	81 791	465 960	41%	664 280		
		Entretien des chaudières P3									62 382	47 121	49 307	158 811	70%
		Mise en accessibilité									-	100 710		100 710	50%
		Remise en état toiture salle de l'Arsenal									16 455	1 468	17 586	35 509	52%
		Sécurité incendie									44 546	10 393	14 898	69 836	80%
		Entretien des équipements sportifs									18 368	82 725		101 093	60%
Total AP/CP Opérations récurrentes			2 875 047	-		-	-	334 285	682 348	595 258	1 611 891	56%	1 263 156		
			16 972 754	20 890,29	-	576 706,27	531 514	1 908 507	3 347 870	2 820 910	9 206 398	54%	7 766 356		

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes.

Les comptes de l'année 2025 formulés ci-dessous ont été validés par le conseil d'exploitation du 14 avril 2026.

L'exercice 2025 prolonge la dynamique observée lors des deux premières années avec un taux de remplissage du parking proche toujours aussi important en journée. En raison de sa vocation à caractère social, liée notamment à l'accueil des personnels soignants et des visiteurs de l'hôpital, ce parking mobilise fortement les agents en charge de celui-ci notamment pour la gestion des appels ou pour réguler la délivrance des abonnements en forte hausse cette année.

I. Exécution budgétaire 2025

A l'issue de l'exécution budgétaire 2025, le budget annexe laisse apparaître un résultat excédentaire de 78 772,93€

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice	EXPLOITATION	73 474,07 €	58 570,05 €	
	INVESTISSEMENT	3 409,99 €	31 188,13 €	
Reports de l'exercice	EXPLOITATION	0,00 €	16 007,93 €	
	INVESTISSEMENT	0,00 €	50 722,22 €	
Restes à réaliser à reporter en N + 1	EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	
	INVESTISSEMENT	831,34 €	0,00 €	
				RESULTAT
Résultat cumulé	EXPLOITATION	73 474,07 €	74 577,98 €	1 103,91 €
	INVESTISSEMENT	4 241,33 €	81 910,35 €	77 669,02 €
	TOTAL CUMULE	77 715,40 €	156 488,33 €	78 772,93 €

II. Section d'exploitation

a. Les recettes d'exploitation

En 2025, le nombre d'abonnements atteint 631 dont 360 abonnés pour le personnel soignant de l'Hôpital Saint-Charles et le parking enregistre 42 830 transactions horaires avec un taux de remplissage entre 85 et 90 % en journée.

Les recettes issues des ventes (visiteurs horaires, abonnements, etc.) diminuent de 7,7 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par la progression des abonnements en 2025, qui a réduit le nombre de places disponibles pour

les visiteurs horaires. Or, ces derniers génèrent généralement davantage de recettes grâce à une rotation plus élevée, contrairement aux abonnements qui offrent un revenu plus stable mais moins dynamique.

Les recettes exceptionnelles correspondent uniquement aux écarts de comptage constatés entre les montants réels et ceux enregistrés par la caisse automatique.

	CFU 2024	CFU 2025
75 - Autres produits de gestion courante	60 640,67 €	55 995,92 €
77 - Produits exceptionnels	1 122,09 €	35,80 €
Total recettes réelles d'exploitation	61 762,76 €	56 031,72 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432,33 €	2 538,33 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation	4 432,33 €	2 538,33 €
TOTAL	66 195,09 €	58 570,05 €

b. Les dépenses d'exploitation

Les **charges à caractère général** s'élèvent à 27 500,24 € et progressent de 3,9 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des coûts d'assurance du véhicule ainsi que des coûts de maintenance des barrières et des caisses automatiques. Pour rappel, ce chapitre regroupe principalement les frais de maintenance, les commissions liées aux paiements par carte bancaire, l'achat de tickets de stationnement, le recours à un prestataire pour les astreintes téléphoniques, ainsi que les refacturations liées à l'entretien du site (électricité, propreté, espaces verts, déneigement...).

Les **dépenses de personnel** correspondent au remboursement à la Ville des frais liés à la mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet, pour un montant de 14 114,77 €.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 31 188,13 € et intègrent notamment les amortissements du parking et du matériel associé.

	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	26 457,88 €	27 500,24 €
012 - Charges de personnel (remboursement MAD)	8 387,35 €	14 114,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	657,09 €	669,35 €
67 - Charges exceptionnelles	0,90 €	1,58 €
69 - Impôts et taxes	1 347,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation	36 850,22 €	42 285,94 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	29 461,09 €	31 188,13 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	29 461,09 €	31 188,13 €
TOTAL	66 311,31 €	73 474,07 €

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 se composent d'un résultat reporté positif de 50 722,22€ et des écritures d'amortissement du parking et du matériel associé pour 31 188,13€.

	CFU 2024	CFU 2025
13 - Subventions d'investissement	4 000,00 €	0,00 €
Total recettes réelles d'investissement	4 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	29 461,09 €	31 188,13 €
001 - Résultat reporté	58 081,78 €	50 722,22 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	87 542,87 €	81 910,35 €
TOTAL	91 542,87 €	81 910,35 €

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 409,99 €, dont 2 538,33 € correspondent aux écritures d'amortissement des subventions reçues, et 871,66 € pour l'acquisition d'un ordinateur et du matériel nécessaire pour assurer les missions du budget annexe.

	CFU 2024	CFU 2025
21 - Immobilisations corporelles	36 388,32 €	871,66 €
Total dépenses réelles d'investissement	36 388,32 €	871,66 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 432,33 €	2 538,33 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 432,33 €	2 538,33 €
TOTAL	40 820,65 €	3 409,99 €